ARRETE n°2026-048 D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune d'Aubessagne

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
VU le code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux qui auront chemin du Sagnas (05800 AUBESSAGNE) du 26 octobre 2026 au 30 octobre 2026 ;

ARRETE

Article 1er : Ces travaux nécessiteront la réservation d'un emplacement de stationnement pour l'entreprise et une interdiction de stationnement pour les autres usagers de la route.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur les lieux par le demandeur.

Article 3 : La mairie d'Aubessagne et Mr le Commandant de gendarmerie de Saint-Firmin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Préfet.

Fait à Aubessagne,
Le 23 octobre 2026

Le Maire
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE
8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer – 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail : mairie@aubessagne.fr SIRET : 200 077 113 00013